

*Les subsides*

[Français]

Sur la question de la réforme parlementaire, j'aimerais diviser mes remarques en quatre parties. Premièrement, je pense qu'il y aurait des réformes ou des changements qui seraient faciles à effectuer et qui touchent la vie des parlementaires. Et quand je dis la vie des parlementaires, j'inclus là-dedans nos voyages dans nos circonscriptions et nos familles. Je dis tout simplement qu'une situation où l'on peut tenir des votes-surprise presque à n'importe quel temps n'est pas une situation et une condition de vie parlementaire acceptables aujourd'hui. Cette semaine même j'ai dû annuler à deux reprises des programmes relatifs à des visites dans ma circonscription, des groupes avaient affaire à me rencontrer. Il est très important qu'un député fasse cela, et à deux reprises, j'ai dû réviser ces programmes-là tout simplement parce que le whip de mon parti m'a dit qu'il fallait que je sois à Ottawa parce qu'on pouvait tenir des votes. Cela n'est pas tolérable, et dans un pays aussi grand que le Canada, dans un pays où l'institution du gouvernement fédéral est mise en cause dans certaines régions, il est très important que les députés puissent être mobiles. Il est très important pour des bonnes relations politiques et publiques qu'un député, lorsqu'il va dire à une chambre de commerce, à un conseil municipal ou à une commission industrielle: Je vais te rencontrer à une telle heure, telle journée, qu'il ne soit pas obligé dans l'espace d'une semaine de changer ce programme-là à deux ou trois reprises tout simplement parce qu'on peut avoir des votes-surprise.

Il me semble qu'il n'y a rien qui doit nous empêcher, et si cette crise peut être une occasion de changer quelque chose, je pense qu'on devrait commencer par essayer d'avoir une approche un peu plus moderne. Je suis prêt à laisser dans les procédures assez de moyens pour l'opposition officielle, d'une manière ou d'une autre, de retarder les travaux de la Chambre. Je pense que c'est nécessaire d'avoir une échappatoire un certain moment qui donne à l'opposition ou même à des députés des banquettes arrière, la capacité de retarder du travail parlementaire. Je ne pense pas qu'on puisse de manière réaliste s'attendre que dans le Parlement canadien on puisse avoir un système complètement exempt d'échappatoires de ce genre.

Mais des questions d'ajournement de session, des questions de votes-surprise, des questions de cloches qui peuvent sonner durant des nuits sans savoir si le vote sera tenu, je pense que dans un Parlement moderne, on devrait en finir avec ces questions-là et que cela pourrait être facilement une première phase de la réforme parlementaire. La deuxième partie que je vais soulever, c'est la question de l'examen des crédits budgétaires et la troisième aura trait à la législation. Et je vais traiter des deux en même temps.

Monsieur le président, une tradition veut, et je pense que c'est important, que le Parlement vote les crédits au gouvernement afin que celui-ci puisse gouverner le pays. Au cours des années, auparavant, comme mon préopinant l'a indiqué, on tenait un comité plénier à la Chambre et les ministres étaient appelés ici, sur le parquet de la Chambre. Les députés pouvaient leur poser des questions, et ils pouvaient retenir les crédits tant qu'ils le voulaient. En 1969, on a changé cela, j'étais ici à ce moment-là, afin de déférer cela au comité et avoir une date précise à laquelle les crédits sont jugés rapportés au comité, même si le comité refuse de rapporter.

● (2100)

Monsieur le président, je pense que cette vieille coutume est bonne, mais cette attitude qui veut que les parlementaires doivent examiner en détail les crédits de chaque année afin de tenir le gouvernement comptable ou responsable, et je crois que c'est le bon mot, prétendre que c'est nécessaire aujourd'hui avec les moyens que nous avons, de faire un examen en détail tous les ans des crédits budgétaires, je crois que c'est exagéré. On ne le fait pas, car c'est impossible dans une société moderne. On a aujourd'hui des moyens de comptabilité que nous n'avions pas autrefois, nous avons des ordinateurs, nous avons le vérificateur général, nous avons un comité des comptes publics et je pense qu'une des choses que nous devrions étudier et sur laquelle nous devrions réfléchir sérieusement—et l'honorable député de Rosemont (M. Lachance) a soulevé cette question dans la motion qu'il a déposée à la Chambre, je crois que c'est le 25 février, et je veux profiter de l'occasion pour l'en féliciter ainsi que de son discours cet après-midi, car je crois que son approche est très réfléchie, c'est de vouloir changer cette manière de faire l'examen des crédits dans le but de rendre le gouvernement responsable au Parlement.

[Traduction]

J'estime que l'examen actuel que nous faisons des prévisions budgétaires est une pure perte de temps. C'est ennuyeux pour les ministériels. C'est ennuyeux et frustrant pour les députés de l'opposition. Nous croyons qu'il est nécessaire, dans une société moderne, de procéder à un examen annuel détaillé des prévisions budgétaires, mais ce n'est pas humainement possible.

Ce que je souhaiterais, si j'avais le choix—et à ce sujet je me rapproche de ce que mon collègue, le député de Rosemont a proposé cet après-midi ainsi que dans sa résolution du 25 février—c'est qu'il soit donné à des petits groupes de députés constitués en comités spéciaux de la Chambre et dotés du personnel nécessaire, d'étudier attentivement les plans quinquennaux des ministères. Le principe de la responsabilité ministérielle demeure, mais le seul fait que nous examinons les plans quinquennaux incitera davantage les hauts fonctionnaires à nous rendre des comptes. Strictement parlant, les ministres sont comptables au Parlement, mais des comités de ce genre pourraient, avec l'aide du personnel compétent, scruter les ministères pendant un an en faire un examen détaillé et savoir où ils s'en vont à long terme. Ce processus d'imputabilité serait préférable à celui qui est un vigueur maintenant et qui n'est qu'une source de ressentiment pour tout le monde. C'est une perte de temps et nous ne devrions même pas prétendre que nous étudions les prévisions budgétaires des ministères. Les hauts fonctionnaires ne sont pas obligés de nous rendre des comptes; ils savent qu'il leur suffit d'étirer leurs réponses, que le timbre sonne à 11 heures et qu'à une certaine date, la question doit être rapportée. Sur le strict plan de la procédure ou du parlementarisme, je suppose que cela demeure un examen. Le gouvernement a toujours la confiance de la Chambre des communes. Nous autres, ministériels, pourrions décider que les prévisions budgétaires sont mauvaises et renverser le gouvernement. A l'heure actuelle, six ou sept députés libéraux pourraient, je suppose, forcer le gouvernement à changer d'avis, mais cela ne constituerait pas un examen valable d'un ministère.